Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Direction Provinciale de Safi
Ordonnancement de Jorf Lasfar

المديرية الإقليمية بأسفي
الآمرية بالصرف بالجرف الاصفر

Jorf Lasfar, le 18 Février 2025

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUPLIQUES

N° 200202500000004

L'Ordonnateur des douanes et impôts indirects au bureau de Jorf Lasfar, procédera à la vente aux enchères publiques des lots cités en annexe n°1 .

La vente aura lieu le **05 Mars 2025** à partir de **10h30 minutes**.

Les lots proposés à la vente dont la liste jointe en annexe, peuvent être visités dans les jours ouvrables du 20 Février 2025 au 04 Mars 2025 ,à **la fourrière de BIR JDID(lot n° 23 à 27)**, au **dépôt des douanes de Jorf lasfar (lot n°28 à 34 & 36 à 38)** et au **dépôt des douanes d'El Jadida (lot n°39 à 42)** .

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site internet de cette Administration à l'adresse suivante :

http://www.douane.gov.ma/web/guest/appel-offre

Conditions de la vente :

-Avant toute participation à la vente, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Safi une caution bancaire dont le montant est fixé à 50000.00 dhs (caution unique et valable pour tous les lots). En cas de désistement, ne serait-ce que pour un seul lot de la présente vente, la caution sera confisquée au profit de l'administration.

-Les enchérisseurs doivent présenter une copie de RC ou tout autre document, prouvant l'exercice de **l'activité du ferrailleur**.

- Les enchérisseurs doivent présenter **une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).**
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi, les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les moyens de transports adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêt quelle qu'en soit la cause;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles effectués par les services douaniers;

- L’acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de son entreprise. Le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d’achat en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retirement de la marchandise vendue n’est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l’adjudication.
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l’adjudicataire ne remplit pas ses obligations;
- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l’Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel.

Ce traitement a fait l’objet d’une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023. Le consentement des participants à l’égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d’un formulaire dont le modèle est ci-joint (**annexe 2**).

L'Ordonnateur de Jorf Lasfar

ABDELMAJID RIKALI

Annexe n°1

23/2025	Citroën jumper	Sans	Fourrière BIR JDID	Ferraille	
24/2025	Fiat Ulysse		Fourrière BIR JDID	Ferraille	
25/2025	Mercedes 250	DWK5298	Fourrière BIR JDID	Ferraille	
26/2025	BMW 318	940A59	Fourrière BIR JDID	Ferraille	
27/2025	Mercedes 250	2644A10	Fourrière BIR JDID	Ferraille	
28/2025	Toyota land cruiser	97851 H1	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	

29/2025	Citroën	1470A73	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	
30/2025	Volkswagen Touran	14697A68	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	
31/2025	Camion /Berliet	93997-H-1	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	
32/2025	Volkswagen Passat	18934-A-59	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	
33/2025	Wuling-Pick up	20617-A-55	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	
34/2025	Nissan qashqai 2.0 dci	54680-D-6	Parc auto Jorf lasfar	Circulation	
36/2025	Mercedes 190	746A13	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	

37/2025	Golf	41325B1	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	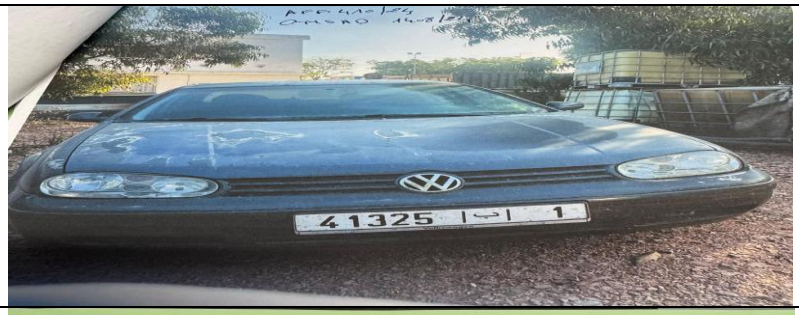
38/2025	Mercedes sprinter	39554B72	Parc auto Jorf lasfar	Ferraille	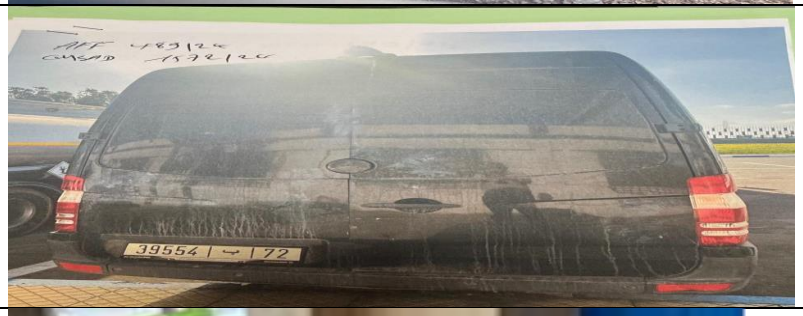
39/2025	Motocycle saniya	046676-55	Dépôt el Jadida	Ferraille	
40/2025	Motocycle Bekane Ribeiro	Sans	Dépôt el Jadida	Ferraille	
41/2025	Motocycle saniya	Sans	Dépôt el Jadida	Ferraille	
42/2025	Motocycle Honda sh	60688H1	Dépôt el Jadida	Ferraille	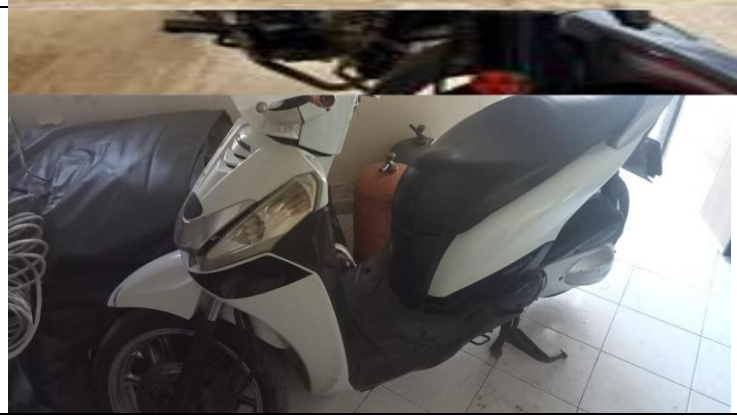

Annexe n°2

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N° -PO-313/20219

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

(LOI N°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'regard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

CIN :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un email à l'adresse gmsad@douane.gov.ma

Fait à ……..le ……..

Signature de la personne concernée

(Précédée de la

mention « Lu et Approuvé)